

# Le langage de l'expertise-construction

Vendredi 17 mai 2019  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

**Franck DESPLANCHES**

Expert EQUAD à Nantes  
Ingénieur

Avec la participation de :

**Ludovic GAUVIN**

Responsable de la Commission de Droit Immobilier  
Avocat au Barreau d'Angers  
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

Lieu :

**Siège d'Eurojuris**

45 Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

Compétences, spécialités

Droit immobilier  
Droit de la construction

Public visé

Avocats, juristes, huissiers,  
notaires, experts en immobilier,  
/construction

Prise en charge de la  
formation :

Eurojuris est organisme de formation certifié DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

**Objectifs de la formation :** Maîtriser le langage technique de l'expertise construction

### Matin : principales étapes et techniques de construction

Les fondations/les planchers/dallages/les élévations/les chaînages et poteaux/création d'ouvertures/charpente-bois/métalliques/Couverture/zinguerie/Menuiseries extérieures/VRD/conduits fumées/les réseaux intérieurs/Isolation Thermique/Plâtrerie-cloison-aménagement intérieur/Menuiseries intérieures/Revêtements de sols/Revêtements de murs/systèmes de chauffage/les façades/équipement sanitaires/ventilation des locaux/ouvrages annexes d'une construction (terrasse...)

### Après-midi : Zoom sur les pathologies construction

Pathologie des bétons  
Fissurations  
Feu de conduits de cheminée  
Détachement et fissuration de carrelage  
Pathologie sur chauffage et climatisation  
Pathologie sur photovoltaïque

### Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

### Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.